

Le concours est le principal mode de recrutement des Fonctionnaires Territoriaux.

Il existe toutefois, une possibilité de recrutement direct dans certains grades de catégorie C :

- Adjoint administratif de 2^{ème} classe ;

- Adjoint d'animation de 2^{ème} classe ;

- Adjoint technique de 2^{ème} classe : pour assurer la conduite de véhicules, l'agent doit être titulaire du permis exigé pour l'exercice des fonctions ;

- Adjoint du patrimoine de 2^{ème} classe ;

- Agent social de 2^{ème} classe.